ISSN 1662 – 4599

25 juillet 2011
11e année
N° 29

*Horizons et débats*
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

# Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

**Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité**
**Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains**

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

## Le fédéralisme et la coopération permettent de mieux maîtriser la crise

**«Nous sommes reliés par le droit et la loi, nous sommes nous-mêmes l'Etat.» (Pestalozzi)**

*par Tobias Salander*

*Tandis que la machine économique chinoise tourne à plein régime, que les Etats BRICS commencent à se défendre contre l'arrogance occidentale et à se redresser, la question se pose pour les Occidentaux de savoir comment se réorganiser dans cette grande crise. L'humanité dispose de modèles qui ont fait leurs preuves non seulement en Europe, mais en Amérique latine et en Afrique, voire dans le monde entier. Le principe de coopération et la structure fédérale de l'Etat permettent de réaliser l'égalité et de préserver la dignité humaine. L'étude approfondie de ces modèles serait sans doute un antidote valable à l'invasion de mauvaises nouvelles apportées par les médias où des notions comme «prochaine faillite d'Etat», «débat à propos du plafond de l'endettement», «troubles sociaux», «violences», «tests de résistance», «monnaies qui dégringolent» font les gros titres.*

*Ne vaudrait-il pas mieux, en particulier dans une période de crise comme celle que nous traversons, qui est loin d'être terminée et menace même d'empirer, que les citoyens responsables se mettent ensemble et agissent démocratiquement en partant de la base, au lieu d'avoir des structures de commandement qui s'imposent d'en haut. Ne serait-il pas préférable d'avoir des citoyens aguerris au système de milice qui voient où passe l'argent destiné aux infrastructures, à la sécurité, à la protection sociale et qui envisagent le général à partir du particulier, et non l'inverse, plutôt que des groupes d'«experts» et de «commissaires» soumis à l'autorité et sujets à la corruption?*

*Ceux qui pensent que le fédéralisme et la participation sont spécifiques à l'Europe méconnaissent le fait que les principes d'entraide, de cogestion et de responsabilité individuelle se rencontrent partout dans le monde parce qu'ils correspondent à la nature sociale de l'homme. Notre photo montre un travailleur devant une coopérative à Abengourou en Côte d'Ivoire. (photo reuters)*

*Si l'on jette un coup d'œil sur l'actualité et surtout sur l'histoire, on se rend compte que sur tous les continents et à toutes les époques, les sociétés fondées sur le fédéralisme et la participation des citoyens correspondent mieux à la dignité de l'homme et, en particulier, résistent mieux aux crises que les grandes structures centralistes.*

La question est ancienne: Comment vivre en paix, dans la sécurité et la dignité? L'Antiquité a connu les deux modèles de Sparte et d'Athènes. Là la dictature d'une clique élitaire qui assurait la sécurité avec ses escadrons de la mort, ici la première tentative de répartir les pouvoirs sur un assez grand nombre de personnes. Le Moyen Age et le début des temps modernes ont été témoins, en Europe, au milieu des excès du pouvoir, de l'avidité et de la folie de l'oppression, de ten-

Suite page 2

### Le principe fédéraliste prévaut aussi dans les cantons

Le principe fédéraliste est à la base non seulement des relations entre la Confédération et les cantons, mais encore des rapports entre le gouvernement cantonal et les communes. Au point de vue purement formel, ces dernières jouissent uniquement des droits que leur octroie la législation cantonale. Nulle part pourtant, on ne les a soumises à l'autorité des fonctionnaires cantonaux; au contraire, on leur a conservé et garanti une large autonomie. Aujourd'hui, nos communes sont encore des organismes pleins de vie. Du fait que le fédéralisme inspire de bas en haut toute notre organisation administrative, il est resté l'élément fondamental, des plus vigoureux, de notre Etat démocratique.

*Source: Adolphe Gasser. Démocratie et fédéralisme: Confédération, Canton, Commune. In: La démocratie suisse 1848–1948. Morat 1948, p. 133.*

## Le «Mécanisme européen de stabilité financière» va-t-il stabiliser l'euro?

*par Eike Hamer, éditeur de Wirtschaft aktuell (www.mittelstandsinstitut-niedersachsen.de)*

A partir de 2013, le «Fonds de sauvetage» institué par les fonctionnaires de l'UE va être remplacé et renforcé par le Mécanisme européen de stabilité financière (MES). Qu'est-ce qui se cache là derrière?

Un fonds, dont le capital total a été fixé pour le moment à 700 milliards d'euros (art. 8 de l'accord) et que les Etats membres doivent, à la demande de la direction, approvisionner sans conditions et irrévocablement (art. 8–4 et art. 9).

Il n'est soumis à aucun droit national (art. 1 et 27). Avec ses collaborateurs, il jouit de l'immunité (art. 30). Il n'est assujetti à aucun impôt sur les sociétés et sur le revenu et ne peut être traduit en justice par personne parce qu'il n'existe pas de tribunal compétent dans le monde.

Son organe de surveillance, le Conseil des gouverneurs, n'est pas élu mais nommé; il ne doit rendre de comptes à personne et, grâce à sa taille (34 membres), il peut être considérablement manipulé par son directeur administratif et son administration. Ce Conseil des gouverneurs nomme un Directoire tout aussi important (art. 6) et le directeur administratif, qui a des compétences étendues. Par exemple, il est le seul à pouvoir donner des instructions aux collaborateurs (art. 7). Il peut agir à sa guise au nom du fonds, pour le compte des Etats membres, sans pouvoir être poursuivi en justice. Il peut prendre des crédits illimités – également auprès de banques privées (art. 17) – dont les Etats membres répondent solidairement et qu'ils peuvent être obligés de réapprovisionner selon leur quote-part. Ainsi, si le capital du fonds ne suffit plus, le Conseil des gouverneurs peut l'augmenter de sa propre autorité sans risquer d'être traduit en justice (art. 10).

Comme seul le directeur administratif a le droit de donner des instructions aux collaborateurs, il peut faire l'usage qu'il veut du fonds et ne peut être traduit en justice. Il a même la possibilité de racheter des emprunts d'Etat (monétarisation par la bande), d'effectuer toutes sortes de manipulations sur le marché des capitaux ou de soutenir d'autres institutions, même si cela enfreint les lois nationales, les statuts de la Banque centrale européenne ou les principes de l'économie de marché. Grâce à son immunité générale, il ne peut pas être traduit en justice.

Avec cet accord, avec cette institution de fonctionnaires de l'UE échappant à tout contrôle démocratique et jouissant de l'immunité juridique, les membres de la zone euro emmenés par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont procédé à une mainmise illimitée sur les budgets nationaux. Aussi cette procédure inconditionnelle et irrévocable peut-elle être considérée à juste titre comme un accord de pleins pouvoirs. Il permet la mainmise absolue sur les budgets nationaux, autorise des interventions sur le marché impossibles à contrôler démocratiquement et juridiquement et met un terme à la souveraineté des Etats sur leurs budgets. Le dernier domaine dépendant de la souveraineté des Etats, le droit budgétaire et, finalement, également la Constitution allemande s'en trouvent annulés. Le fait qu'Angela Merkel ait consenti à cet accord, qui ressemble à un putsch, sans consulter le Parlement au préalable est non seulement un scandale mais signifie la dissolution des Etats nations souverains de l'UE et la création d'une union de dettes et de transfert dans toute l'Europe. Les rapports de pouvoir qui existaient jusqu'ici entre l'UE et ses Etats membres se renversent. Ce ne sont plus les fonctionnaires de l'UE qui doivent demander des programmes, ce sont les Etats membres qui doivent mendier des retours de capitaux et accepter les directives arbitraires des fonctionnaires de l'UE – qui échappent à tout contrôle démocratique et ne peuvent pas être traduits en justice – et les imposer aux peuples. Il en résulte que la souveraineté des Etats membres est devenue caduque.

A l'avenir, peu importera qui les peuples élisent pour les représenter. Les décisions seront prises par des fonctionnaires de l'UE qui échappent à tout contrôle démocratique et ne peuvent pas être traduits en justice.

Avec la création du MES, trois évolutions se dessinent:

1. La prise du pouvoir par les fonctionnaires de l'UE sur les Etats membres qui étaient souverains jusqu'ici et par conséquent l'abolition de la démocratie en Europe.
2. L'incitation pour les pays membres de l'UE à faire des dettes de manière effrénée parce que ce sont avant tout les citoyens sérieux et performants qui devront passer à la caisse en raison de l'union de dettes introduite par le MES.
3. La fin prévisible de l'euro et de l'UE parce que les citoyens ne toléreront pas éternellement ce pillage et cette «dédémocratisation» programmés.

Il va être difficile de justifier cette prise de pouvoir contractuelle au regard des diverses constitutions des pays européens. A vrai dire, aucun démocrate ne peut approuver cet accord. •

On trouve le texte de l'accord à l'adresse suivante: *www.freiwelt.net*

*P.S. Dans les rangs du groupe parlementaire de la majorité gouvernementale, une opposition se fait jour en partie ouvertement et en partie en coulisses. En effet, un vrai démocrate ne peut pas approuver l'abandon de la souveraineté. Depuis longtemps, la majorité gouvernementale que Steinmeier, évidemment conscient du fait, a déjà réclamée expressément, n'existe plus. C'est pourquoi le gouvernement augmente la pression sur ses députés. Des quantités d'entretiens personnels sont organisés afin de recadrer les candidats hésitants. Mais il semble qu'une opposition se dessine au sein de la base également. Sur le forum Internet AbgeordnetenCheck.de (www.abgeordneten-check.de/karte.html?c=69), chacun a la possibilité soit de signer une pétition déjà préparée soit d'envoyer un courriel à son député pour l'inviter à résister aux pressions venues d'en haut, à marquer son opposition au bradage de la souveraineté allemande, à faire stopper l'accord sur le MES. Il est souhaitable que la pression de la base soit, pendant les vacances, suffisamment forte pour que l'on évite le pire.*

**«Le fédéralisme et …»**
suite de la page 1

tatives d'organiser la vie autrement, au sein de communautés où les individus coopéraient dans la dignité et l'égalité. Plus que jamais, nous avons besoin aujourd'hui de réfléchir à des concepts de coopération éprouvés et prometteurs à un moment où non seulement la Grèce mais toute une série d'autres pays, dont les Etats-Unis, sont au bord de la faillite. Après des années de mauvaise gestion, où l'on croyait que l'avenir était assuré lorsqu'on arrivait à caser un membre de sa famille dans l'administration; après des années où l'on a succombé à la séduction de l'argent facile de la haute finance, comme en Grèce; après des années de guerres contraires au droit international et coûtant des milliers de milliards; après des années de vie à crédit – crédit reposant sur le dollar, monnaie imposée par les Etats-Unis – passées dans l'insouciance et aux dépens des peuples du reste du monde; après des années de mégalomanie, d'excès, d'arrogance et de rêves occidentaux de domination mondiale, c'est le réveil cruel: dégradation de la note de certains pays par les agences de notation (institutions contestables en soi), menaces d'insolvabilité, manque de moyens financiers pour la protection sociale, les infrastructures, l'éducation, etc. Les responsables de la faillite ne sont pas seulement les banques, les économies nationales et des pays tout entiers, mais également un principe, une théorie erronée de la vie sociale, donc de la nature de l'homme, la théorie de l'«homo œconomicus» qui réduit l'individu à une créature égoïste, dominée par ses intérêts.

### Le fédéralisme, modèle d'équilibre et de paix

Le concept opposé à celui de l'homo œconomicus, celui de coopération a existé dans toute l'Europe, voire dans le monde entier, comme l'ont montré les travaux d'*Elinor Ostrom*. L'exemple de la Suisse va nous montrer combien la collaboration peut être profitable. Les associations des communautés de vallées (Talschaften) de la Suisse centrale et peu à peu, celles des villes organisées en corporations et en guildes du Plateau suisse ont réussi assez tôt à transposer leur structure dans celle de l'Etat. Ce qui avait commencé dans la maîtrise de la vie de tous les jours et de la survie – entraide lors de catastrophes naturelles, sécurité de la production alimentaire, etc. – imprégnait la conception de l'Etat suisse et n'a cessé de le faire depuis lors. Mentionnons au passage qu'en vieux haut-allemand, le mot *ginöz[o]* (qui a donné *Genosse* et *Genossenschaft*, désignait «celui qui garde le bétail sur le même pâturage»). Selon les principes d'entraide, d'autogestion et de responsabilité individuelle, la vie n'était pas conçue comme un rapport entre des sujets et des maîtres mais entre des copropriétaires/cogestionnaires égaux en droits. L'association des cantons et des villes suisses n'avait pas pour but de les fondre dans des unités plus importantes mais au contraire de protéger ensemble efficacement les libertés et les particularités de chaque communauté. Le principe de cette structure, le fédéralisme, consiste, pour citer l'historien *Wolfgang von Wartburg*, en ceci: «Chaque tâche de la vie de la communauté doit dans la mesure du possible, être assumée par ceux qui sont les plus directement impliqués: Ce que la commune peut assumer elle-même doit lui être laissé. Il en va de même pour le canton. La Confédération, unité supérieure, doit n'assumer que les missions dont les plus petites unités ne peuvent pas se charger, comme la politique étrangère ou les chemins de fer. Les éléments constitutifs de la Confédération, jusqu'aux communes, agissent donc dans le cadre de leurs compétences selon leurs propres lois et leur propre responsabilité. […] Ce n'est pas une organisation centrale, bien qu'elle soit devenue dans une certaine mesure nécessaire, qui fait la véritable unité de la Suisse, mais la volonté commune de vivre en paix et de collaborer entre confédérés. La condition est par conséquent le maintien de l'indépendance des membres, la reconnaissance des droits de chaque petite communauté, voire de chaque confédéré, à la pleine responsabilité dans toutes les questions qui ne doivent pas nécessairement être confiées à une instance centrale.» (*Geschichte der Schweiz*, München, 1951, p. 243–244)

Cette conception fédéraliste recèle aussi un modèle de paix et d'équilibre. Voici ce qu'écrit von Wartburg à ce sujet: «Cet esprit fédéraliste […] triompha de la méfiance entre les villes et les campagnes, il mit les petits cantons sur le même pied que les grands, il permit de vaincre les conflits religieux et les querelles internes. Il imposa la modération aux vainqueurs des six guerres civiles que la Suisse a vécues, ce qui les empêcha d'abuser de leur force. Jamais on ne porta atteinte à l'existence ou aux particularités des vaincus. Les conditions de la paix ne dépendirent pas de l'importance du succès dû aux armes mais de principes juridiques compatibles avec l'esprit des traités. La victoire lors de guerres civiles était pour ainsi dire acceptée comme un jugement de Dieu qui devait choisir entre deux conceptions différentes du droit.» (von Wartburg, p 244)

### Sens profond des responsabilités et de l'intérêt général

Si l'on veut considérer de plus près l'importance du fédéralisme pour la maîtrise de la crise actuelle, il vaut la peine de se replonger dans une époque pas si lointaine, celle de la Seconde Guerre mondiale et de la reconstruction de l'après-guerre. Il est apparu de manière exemplaire que les petits Etats de structure fédéraliste, avec leurs décisions décentralisées, agissaient et réagissaient aux situations imprévues de manière beaucoup plus adéquate. On trouve des exemples de ce phénomène chez le grand spécialiste de l'autonomie communale, l'historien *Adolf Gasser:*

«Notre centralisation, même en temps de guerre, n'est pas comparable à celle des Etats voisins en temps de paix. Le professeur *F.T. Wahlen,* auteur bien connu du plan d'extension des cultures [le *Plan Wahlen* avait pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire de la population suisse pendant la Seconde Guerre mondiale lorsque le pays, encerclé par les nazis et les Alliés, ne pouvait importer que peu de marchandises, ts.], soulignait naguère, non sans justesse, la différence entre des tâches prescrites directement par la Confédération ou le canton aux entreprises intéressées, et celles qui sont dévolues par la commune elle-même; dans ce dernier cas, ce sont les autorités locales, jouissant de la confiance de la population, qui ordonnent, dirigent et surveillent la besogne. Dans le cadre restreint de la commune, les conditions et les possibilités de travail de chaque producteur sont bien connues et la tâche confiée à chaque entreprise s'accomplit sous le contrôle de l'opinion publique. En faisant appel au concours et à la responsabilité des communes, on facilite l'accomplissement des tâches imposées. De son côté, M. *Arnold Muggli,* chef du Service du rationnement, est arrivé aux mêmes constatations. *Un jour, à ce qu'il rapporte, le chef d'une délégation étrangère lui avouait que, dans son pays, on n'aurait pas pu organiser un système de rationnement aussi décentralisé parce que les organes chargés de son application dans les communes ne seraient pas du tout préparés à un travail aussi compliqué.* A ce propos, M. Muggli fait cette réflexion: *‹Nous devons notre succès avant tout à ce vif sentiment de solidarité et de responsabilité dont sait faire preuve la population de toutes nos communes.›*» (Adolphe Gasser. Démocratie et fédéralisme: Confédération, Canton, Commune. In: *La démocratie suisse 1848–1948.* Morat 1948, p. 135/136.)

### «Nous sommes nous-mêmes l'Etat.» (Pestalozzi)

Ces exemples historiques montrent que la pratique, vieille de plusieurs siècles, de la participation citoyenne a fait ses preuves précisément à une époque de très graves crises. C'est ici que l'on a pu constater ce que le grand représentant des Lumières et réformateur social qu'était *Johann Heinrich Pestalozzi* a dit un jour: «Nous sommes reliés par le droit et la loi, nous sommes nous-mêmes l'Etat.» *Etre soi-même l'Etat* ne signifie rien d'autre que les citoyens à part entière doivent agir avec d'autres citoyens dans un esprit d'égalité et se reposer de nouveau davantage sur leurs propres forces, au sein de la communauté, plutôt que de se laisser réduire à la conception mécaniste de l'homo œconomicus qui ne correspond pas à la nature de l'homme. Gasser a formulé cette idée de la manière suivante: «C'est cette confiance dans la volonté libre de la communauté qui a créé notre démocratie moderne et la maintient bien vivante. Elle nous donne la certitude que notre Suisse est capable d'établir un heureux et fructueux équilibre entre l'individualisme et le collectivisme dans le domaine économique, comme elle l'a déjà réalisé dans le domaine politique. Partout et toujours, notre Etat démocratique, à base communautaire et fédéraliste, devra s'efforcer de garder fidèlement ses caractères fondamentaux; son avenir en dépend.» (Gasser, p. 137).

### Nature sociale de l'homme

Mais ceux qui prétendent que les approches fédéralistes et participatives sont spécifiques de l'Europe, voire uniquement des régions alpines, méconnaissent le fait que les principes d'entraide, d'autogestion et de responsabilité individuelle se rencontrent partout dans le monde parce qu'ils correspondent à la nature sociale de l'homme. Ainsi la grave crise en Argentine a été maîtrisée à partir de la base, grâce à la collaboration des hommes qui se sont organisés pour survivre lorsque l'Etat a dû se déclarer en faillite. Mais en Afrique également, les coopératives ont permis ici ou là aux habitants de subsister et les ont protégés notamment contre les conséquences tardives du colonialisme: Des gens se sont rassemblés, notamment pour créer des coopératives de vente de produits comme le poisson, le cacao et le café ou pour distribuer à leurs membres certains biens: logements, vivres, appareils ménagers, etc.

Le spécialiste des coopératives *Helmut Faust* résume la question de la manière suivante: «Depuis que les hommes peuplent la terre, ils ont formé des groupes ou des communautés quand il s'agissait de satisfaire des besoins économiques ou autres et que cela dépassait les forces des individus. L'ascension des hommes des ténèbres de l'état de nature à la lumière de la civilisation et de la culture n'a été possible que grâce à leur rassemblement et à l'évolution due à la collectivisation et à la division du travail.» (Helmut Faust, *Geschichte der Genossenschaftsbewegung*, Frankfurt, p. 17). Plus loin, Faust exprime l'idée que l'individu isolé, qui n'entretient aucune relation avec autrui, est certes pensable théoriquement mais ne se rencontre jamais dans l'histoire. L'idée d'association, de coopérative ne peut pas se limiter à un pays ou à un peuple. Il importe donc que les citoyens du monde entier échangent leurs idées sur leurs formes spécifiques de structures fédérales et associatives/coopératives pour le bien de tous et avant tout celui des générations futures qui devront gérer l'héritage des destructions politiques, sociales et économiques que nous avons causées. •

*Une coopérative de café au Pérou. «Depuis que les hommes peuplent la terre, ils ont formé des groupes ou des communautés quand il s'agissait de satisfaire des besoins économiques ou autres et que cela dépassait les forces des individus.» (photo reuters)*

### Organiser l'administration suivant les nécessités de la condition humaine

Il n'était possible d'assurer la liberté individuelle, l'autonomie familiale et la sécurité des biens que dans le cadre de cet Etat en miniature qu'est la commune. On pouvait procéder à des échanges de vues à la «Landsgemeinde» ou à l'assemblée des bourgeois, au sein de la corporation agricole ou de la communauté villageoise; on organisait l'administration suivant les nécessités de la condition humaine. L'idée qui animait paysans et citadins, qui inspirait les communes des contrées alémaniques, romandes, grisonnes ou lombardes, c'était cette ferme volonté de vivre en hommes libres dans un Etat libre.

*Source: Karl Meyer. Der Freiheitskampf der eidgenössischen Begründer, Frauenfeld 1942, cité selon Adolphe Gasser, op.cit., p. 133*

### Pas de moyens coercitifs

En réalité, ce que nous appelons centralisation est tout différent de l'organisation centralisée et bureaucratique des grands Etats voisins. Les autorités de notre pays ne disposent pas des moyens coercitifs que l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche ont toujours appliqués, même avec des constitutions libérales-démocratiques. On n'a jamais eu chez nous la hiérarchie administrative et ce fonctionnarisme, exécuteur aveugle des ordres de l'autorité supérieure.

*Source: Adolphe Gasser. Démocratie et fédéralisme: Confédération, Canton, Commune. In: La démocratie suisse 1848–1948. Morat 1948, p. 134.*

### «Chef d'œuvre de la raison et de l'histoire»

L'Etat fédératif créé en 1848 a passé victorieusement par l'épreuve du temps, ne cessant de manifester sa force et sa vitalité. Deux principes opposés se trouvent à sa base et, se faisant constamment contrepoids, lui assurent un harmonieux équilibre politique: celui de la souveraineté cantonale qui, jadis, avait été le fondement même de la Confédération, et celui de l'unité nationale, qui devait donner à notre patrie plus de cohésion, plus d'énergie dans la défense de ses droits, en face d'Etats voisins toujours plus forts. Grâce à sa nouvelle organisation fédérative, la Suisse est devenue un chef-d'oeuvre politique que l'historien français, *A. Aulard* considérait comme le type parfait du pays moderne, caractérisé par l'unité dans la diversité et la diversité dans l'unité, comme le chef-d'oeuvre de la raison et de l'histoire.

*Source: Adolphe Gasser. Démocratie et fédéralisme: Confédération, Canton, Commune. In: La démocratie suisse 1848–1948. Morat 1948, p. 132.*

# La Suisse et la Russie signent un accord

*thk*. En septembre 2009 déjà, lorsque *Dmitri Medvedev* vint en première visite d'Etat en Suisse en tant que président de l'Etat de la Fédération de Russie, plusieurs accords ayant trait principalement à la coopération économique et culturelle entre les deux pays, furent signés. La relation particulière de partenariat entre *Hans Rudolf Merz*, le président de la Confédération d'alors et le président russe *Dmitri Medvedev* était déjà évidente.

A présent, mercredi dernier, la Présidente de la Confédération *Micheline Calmy-Rey* et le Conseiller fédéral *Johann Schneider-Ammann* rencontrèrent à Kolomna en Russie le président Medvedev. En plus des conversations bilatérales, ils inaugurèrent une cimenterie construite par l'entreprise suisse de ciments *Holcim*.

Le Conseiller fédéral Schneider-Ammann, chef du département de l'économie, qui voyageait déjà depuis trois jours dans la Fédération russe et qui rallia mercredi Kolomna, signa avec son homologue *Elvira Nabiullina,* ministre du Développement économique, une Déclaration commune concernant la coopération de la modernisation économique, signature à laquelle assistèrent aussi Micheline Calmy-Rey et Dmitri Medvedev. Le but de cette Déclaration commune est de promouvoir les relations économiques bilatérales, les investissements réciproques, les innovations de technologies orientées vers l'avenir, la compétitivité ainsi que les contacts entre les acteurs économiques des deux pays.

En août 2010 déjà, les deux Etats signèrent un «plan d'action concernant la coopération économique entre la Suisse et la Russie de 2011 à 2013» qui définissait des domaines concrets comme par exemple l'efficience énergétique, la santé, la construction des machines ainsi que les technologies de l'information et les nanotechnologies. D'autres domaines planifiés pour l'avenir, sont rassemblés et poursuivis en permanence par une commission mixte.

*Le président russe Dmitri Medvedev et la présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey ont participé à l'inauguration du nouveau site de production de la cimenterie Shurovo dans les environs de Moscou. L'usine appartient au groupe Holcim qui a investi 500 millions d'euros dans sa modernisation. Les deux présidents ont visité l'enceinte de l'usine et le centre de contrôle de la production. Ils étaient également sur place quand Elvira Nabiullina, ministre du Développement économique russe, et le conseiller fédéral Schneider-Ammann, chef du Département fédéral de l'Economie, ont signé une déclaration commune concernant le développement de la coopération économique. (photo eng.news.kremlin.ru)*

La rencontre des hauts représentants d'Etat revêt une importance porteuse d'avenir. A part le développement de la coopération économique, c'est surtout l'échange bilatéral, souhaité par les deux Etats, qui est d'une grande importance. Les deux Etats ne sont membres ni de l'Union européenne, ni de l'OTAN et ils ont de ce fait su conserver leur souveraineté. Si la coopération peut continuer à s'approfondir ici et si les deux Etats savent coopérer pour le bien de leur population, ils auront un partenaire à leur côté sur lequel ils peuvent compter. La rencontre finale de Kolumna, les entretiens bilatéraux, la signature de la Déclaration commune et l'inauguration de la cimenterie sont des témoignages de la bonne coopération existante déjà aujourd'hui. •

En 2010, l'économie russe s'est globalement remise des conséquences de la crise économique et financière et a renoué avec la croissance. Le PIB a progressé de 4% par rapport à 2009. Les chiffres des échanges commerciaux bilatéraux se sont rapprochés du niveau de 2008. Les importations depuis la Russie (1,0 milliard de francs, +41% par rapport à l'année précédente) et les exportations vers la Russie (2,6 milliards de francs, +26% par rapport à l'année précédente) ont considérablement augmenté. Le solde de la balance commerciale, positif, avec la Russie s'élevait à 1,6 milliard de francs. Les investissements directs suisses en Russie se montaient à 6,2 milliards de francs à la fin de 2009 (2008: 5,3 milliards de francs), et les entreprises suisses y employaient quelque 75 000 personnes.

*Source: www.admin.ch*

# «Aujourd'hui, la Russie et la Suisse ont des relations intenses sur tous les plans»

*Allocution du Président russe Dmitri Medvedev à l'occasion des célébrations de la nouvelle cimenterie de Shurovo*

*Madame la Présidente, chers amis,*
C'est pour moi une grande joie d'être aujourd'hui à Kolumna et de souhaiter la bienvenue à notre hôtesse, Madame la Présidente de la Suisse, à l'ouverture du nouveau site de production de la cimenterie de Shurovo, une des entreprises historiques de notre pays.

Tous ce que nous voyons ici est simplement étonnant. Ce site de production correspond aux standards les plus récents, c'est essentiel pour la Russie où nous nous trouvons au milieu du processus de modernisation de notre économie et où nous avons besoin de grandes quantités de ciment et où nous devons investir dans notre infrastructure. Des entreprises de ce genre deviendront certainement des figures de proue de notre industrie cimentière et elles participent beaucoup au développement de la Russie.

J'aimerais remercier l'investisseur, le Groupe *Holcim*, de tout le travail et des investissements – d'environ 500 millions d'euros – qu'ils ont mis dans cette usine. Cela donnera certainement un nouvel élan à l'usine.

La capacité de production atteint actuellement 2,1 millions de tonnes, mais l'accroissement de la production est une chose; ce qui n'est pas moins important, c'est que l'usine applique dorénavant les standards environnementaux les plus avancés, ce dont je viens de m'entretenir avec la Présidente. Pour la Russie, ceci est également très important, et c'est aussi très important pour chacun ici à Kolumna, parce que l'ancienne installation était évidemment quelque chose de très différent.

L'avenir appartient aux grandes installations de production de ce genre qui mettent en œuvre la technologie la plus récente, une technologie de construction de machines et de production qui satisfont aux exigences environnementales les plus sévères. C'est extraordinairement important pour notre pays. C'est également la raison pour laquelle la Présidente et moi avons assisté aujourd'hui à la signature d'une déclaration spéciale pour la modernisation de l'économie de la Russie. Je pense que c'est très significatif, surtout au vu du fait que nous avons énormément intensifié la collaboration entre nos deux pays.

Nous jouissons d'un temps splendide aujourd'hui, mais je n'aimerais pas que vous tous ici vous liquéfiiez sous le soleil brillant et je ne serai donc pas plus long. J'aimerais simplement vous remercier de tout cœur pour ce magnifique événement. Je félicite les ouvriers de l'usine, l'investisseur, et nous tous pour l'inauguration de cette magnifique entreprise qui répond aux standards les plus modernes. Je vous souhaite à tous cordialement du succès, un bon travail et j'espère que tout se déroulera selon vos désirs.

Je vous remercie.

*Allocution de la Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*
J'aimerais vous féliciter de cette magnifique manifestation. Un grand merci aussi pour votre aimable accueil. Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous exprimer au nom du peuple suisse notre sympathie à l'occasion du récent accident de bateaux sur la Volga.

Notre présence ici, aujourd'hui, reflète la confiance que la Russie et la Suisse ont établie ces dernières années, et vous, Monsieur le Président, vous y avez également apporté une contribution personnelle.

La Russie et la Suisse pratiquent actuellement des relations intenses sur tous les plans. Nous collaborons dans des domaines de politique, d'économie, de science, de culture, de société et de sécurité.

Il n'y a pas d'occasion plus symbolique que le privilège d'inaugurer ensemble cette usine de haute technologie qui produit la matière de base essentielle pour la construction. Tout ceci participe, Monsieur le Président, de votre décision de faire de la modernisation une vertu d'Etat.

Mon collègue, le Conseiller fédéral *Schneider-Ammann* et la Ministre de la Fédération russe pour le développement économique [*Elvira Nabiullina]* sont venus ici à Kolumna pour signer une déclaration concernant la coopération de la modernisation économique. Cette déclaration comprend un développement social complet. La modernisation est le slogan des bâtisseurs du futur et la pierre angulaire de l'urbanisation, de l'industrialisation, de la formation et de la rationalisation.

*Pierre le Grand* construisit une ville et un Etat qui avaient de l'avance sur sa génération et son temps. Selon la légende, il aurait construit Saint-Petersbourg en l'air au-dessus de fonds marécageux des bords de la Néva et il l'aurait ensuite posée d'un mouvement des mains sur le fond solide.

Grâce à cette magnifique installation ici à Kolumna, nous n'aurons pas à accomplir de miracle pour réaliser des développements urbains. A partir de maintenant, Monsieur le Président, nous devrions collaborer aussi bien que nous le pouvons, pour réaliser l'énorme potentiel de collaboration entre nos pays, afin de construire sur nos réalisations et de créer de nouveaux avantages pour la Suisse et la Russie.

Je vous remercie. •

Source: *http://eng.news.kremlin.ru/news/2565*
(Traduction *Horizons et débats)*

Communiqué de presse

# La présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey a rencontré le président russe Dmitri Medvedev

*13/7/2011 – La présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey, cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), a rencontré mercredi M. Dmitri Medvedev, président de la Fédération de Russie, dans la ville russe de Kolomna pour des entretiens. Elle était accompagnée du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Les deux présidents ont par ailleurs inauguré ensemble la cimenterie implantée à Kolomna par la société suisse Holcim.*

La rencontre d'aujourd'hui est déjà la troisième réunissant la Suisse et la Russie au niveau présidentiel au cours de ces trois dernières années. La présidente de la Confédération *Micheline Calmy-Rey* a qualifié d'«excellentes» les relations avec la Russie et s'est félicitée du dynamisme de la coopération bilatérale: «Nos relations se sont considérablement intensifiées sur les plans politique, économique, scientifique et culturel depuis la signature en 2007 du *mémorandum d'entente* sur les relations bilatérales».

Outre les contacts réguliers à haut niveau, des dizaines de consultations bilatérales ont lieu chaque année. Des progrès notables ont été accomplis dans un certain nombre de dossiers, a relevé la présidente de la Confédération, notamment en ce qui concerne la conclusion au mois d'avril des négociations sur l'adaptation de la convention de double imposition, la reconnaissance des indications géographiques de provenance ou l'intensification du trafic aérien.

Selon Mme Calmy-Rey, les échanges bilatéraux peuvent encore être développés dans les domaines de la finance, de l'économie, de la technologie et de l'énergie. Dans ce contexte, il a été question du dialogue financier instauré entre la Suisse et la Russie et des négociations en cours sur un accord de libre-échange, ainsi que de la déclaration de coopération en matière de modernisation économique. Cette dernière a été signée mercredi par le conseiller fédéral *Johann Schneider-Ammann* et par Mme *Elvira Nabiullina,* ministre russe du Développement économique.

Des questions liées à la gouvernance internationale des marchés financiers ont notamment été discutées. La Suisse souhaite être associée plus étroitement aux travaux du G 20 et s'engage en ce sens au sein du groupe «3 G» («Global Governance Group»).

Les entretiens ont également porté sur l'adhésion de la Russie à l'OMC. La Suisse assure une médiation entre la Russie et la Géorgie sur cette question. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties au cours des derniers mois, en présence de la Suisse. Selon Mme Calmy-Rey, des discussions de fond sont menées dans un esprit pragmatique et constructif.

La situation dans le Caucase du Sud a aussi figuré à l'agenda des discussions, en particulier les difficultés apparues dans le processus de rapprochement entre la Turquie et l'Arménie après la signature des deux protocoles à Zurich en 2009. S'agissant des relations entre la Russie et la Géorgie, un rôle particulier incombe à la Suisse en vertu de son double mandat de puissance protectrice. Elle représente en effet les intérêts de la Russie en Géorgie et ceux de la Géorgie en Russie. •

Source: *www.admin.ch*

# Potentiels des coopératives pour l'économie et la société

*par Markus Hanisch, Berlin**

*hd. En 2007, le «Dresdner Geschichtsverein» a eu la bonne idée de publier, dans sa série «Dresdner Hefte» (cahier n° 9), une brochure intitulée «Im Selbsthilfeprinzip. Genossenschaftswesen in Dresden» («Le principe d'entraide. Le système des coopératives de Dresde»). Au début de cette année, nous avons publié une première contribution qui retraçait l'histoire des coopératives et apportait des informations fondamentales sur le sujet («Horizons et débats» n°s 9 et 10 des 7 et 14 mars 2011). Le présent article complète précieusement les conclusions tirées du contexte suisse.*

*En 2007, le monde était à la veille de la crise économique et financière mondiale. Le Premier ministre hongrois, dans son discours prononcé à l'occasion de la visite du Premier ministre chinois à Budapest («Horizons et débats» n° 28 du 18 juillet 2011), a déclaré que cette crise avait «donné naissance à un monde nouveau» dont «les transformations se produisaient à une vitesse étonnante sous nos yeux». Il a précisé ce qu'il fallait faire si l'on voulait restaurer les économies: «Un des piliers de l'économie est la valeur créée par le travail. On ne peut pas créer de la valeur à partir de rien, quelles que soient les astuces auxquelles on a recours.»*

*L'étude ci-dessous, due à Markus Hanisch, n'éclaire que l'aspect économique du développement des coopératives. Pour réparer peu à peu les énormes dégâts causés par deux décennies de globalisation, cette forme d'organisation possède encore une tout autre dimension: elle peut fournir la structure qui permet une collaboration dans la liberté et l'égalité quand il s'agit de résoudre des problèmes urgents de la collectivité. Elle possède ainsi une dimension politique et profondément humaine.*

*C'est précisément à ces deux problèmes que se trouvent confrontés aujourd'hui beaucoup de pays frappés par la crise économique et financière.*

*Nous avons donc raison de porter actuellement toute notre attention sur l'endettement abyssal de nombreux pays. Les villes et les communes sont touchées de manière inquiétante et le texte de 2007 nous paraît prophétique: «A l'avenir, les missions communales de même que les secteurs sanitaire et social représenteront des domaines d'activités importants pour les coopératives.»*

*Les coopératives pourront ainsi réunir à nouveau ce qui, jusqu'ici, a malheureusement souvent été opposé: la solution commune de problèmes concernant l'intérêt général et le libre épanouissement de la personnalité. Elle se réalisera grâce à l'action des individus dans le système coopératif.*

Les principes de base de la collaboration au sein des coopératives – la propriété collective, la participation et la responsabilité individuelle – constituent dans le monde entier la base de la coopération économique. Bien que la notion de coopérative se soit répandue dans le monde entier, des particularités politiques, culturelles et économiques conduisent à des interprétations locales.[1] Certes toutes les applications réussies des principes coopératifs ne portent pas forcément le nom de «coopérative» et l'on ne peut pas non plus affirmer que toutes les associations portant ce nom aujourd'hui respectent les principes coopératifs reconnus au plan international.[2] Si l'on veut estimer leurs potentiels, l'évaluation des tendances dans le développement des coopératives enregistrées peut tout au plus servir de point de départ. En outre, il convient de mieux comprendre la fonction et les mécanismes qui se cachent derrière le phénomène «coopérative» si répandu si l'on veut approfondir la question de leurs potentiels.

### Le statu quo

Dans les domaines d'activités traditionnels des coopératives – construction, crédit, artisanat et agriculture – l'évolution numérique de ces sociétés suit celle des marchés correspondants. Avec des stratégies telles que le concept de «concentration des forces» dans le secteur bancaire, le réseau des coopératives réagit depuis des années à la tendance dominante à concentrer ses forces. La stratégie dominante est la fusion,[3] si bien que le nombre des coopératives a diminué de 34% entre 1980 et 2005.[4]

Cette évolution ne signifie donc pas que l'activité des coopératives ait diminué. Ce recul du nombre total doit plutôt être considéré comme une adaptation nécessaire. Un sondage effectué auprès des 8 plus grandes unions de coopératives allemandes a révélé qu'entre 2000 et 2004, 961 fusions avaient été effectuées. Ainsi, pendant cette période, environ une coopérative allemande sur quatre a été impliquée dans une fusion.

### Fonction et potentiels des coopératives en théorie économique

Etant donné la situation, la question se pose de savoir quelle est la fonction des coopératives dans un système économique moderne. Que peut apporter ce type d'entreprise aujourd'hui?

La question de la fonction de différents types d'entreprises est étudiée notamment pas les économistes dans le cadre de la *théorie de la firme*.[6] On attribue aux diverses formes d'organisation différentes capacités à résoudre les problèmes économiques typiques (financement, garantie de la qualité, sécurité d'investissements spécifiques). Les entreprises qui peuvent présenter un avantage dans la solution de ces problèmes s'imposeront dans la concurrence contre d'autres formes d'organisation, ce qui explique leur fonction dans le système économique. Les études scientifiques portant sur les avantages particuliers des coopératives sont très peu nombreux; de plus, leur pouvoir explicatif fait l'objet d'évaluations contradictoires.[7] Si l'on veut mieux comprendre la fonction des coopératives dans le système économique et social, la simple question de l'avantage concurrentiel de la coopérative par rapport à d'autres formes d'organisation, comme la Sàrl ou la SA, est mal posée.[8] Naturellement, les coopératives doivent elles aussi, après une création réussie, s'imposer dans la concurrence, mais si l'on suppose que la seule raison de fonder une coopérative réside dans la recherche d'un avantage concurrentiel par rapport à un concurrent qui n'est pas une coopérative, on part automatiquement d'une situation du marché.

L'histoire du mouvement coopératif nous montre que la majorité des coopératives ont été fondées à une époque où, dans leurs domaines traditionnels, on ne parlait guère de marchés efficaces, par exemple dans les secteurs du crédit agricole, de la construction en ville ou de l'approvisionnement des travailleurs de l'industrie en biens de consommation et en denrées alimentaires aux alentours de 1900. Pour mieux comprendre la fonction des coopératives, il est judicieux de prendre en compte la situation particulière dans laquelle le mouvement coopératif s'est développé vers la fin du XIXe siècle.

D'éminents économistes classiques comme *Walras, Pareto* ou *Marshall* ont, en tant que témoins de l'époque, étudié à fond les coopératives et les ont incluses dans leurs théories. Ainsi, Walras voit dans les coopératives un instrument permettant d'intégrer les couches désavantagées de la population dans le processus économique en mobilisant leurs capacités et de contribuer ainsi à la création de marchés.[9] Pareto place au premier plan la mobilisation de l'entraide chez ceux qui sont touchés par une situation de monopole.[10] Pour Marshall, l'importance des coopératives réside dans ce qu'elles peuvent réintégrer dans le processus économique des groupes de la société dépendant du progrès économique grâce à l'association du talent et de la prestation («economies of skill and scale»).[11] Ces économistes classiques ou néo-classiques ont en commun de reconnaître les coopératives dans leur fonction d'organisation qui contribue au développement et au perfectionnement du système du marché.

Dans sa définition de la fonction de la coopérative, Pareto va jusqu'à prédire que les coopératives ne peuvent obtenir de bons résultats que là où la concurrence est imparfaite alors que là où la concurrence peut déployer tous ses effets, elles sont condamnées à l'échec.[12]

A en croire les analyses de ces économistes, la principale fonction de la coopérative ne consiste pas dans le fait d'obtenir des avantages concurrentiels mais dans leur capacité incontestable à développer et à intégrer des systèmes de marché organisés de manière concurrentielle. Au vu des changements structurels très rapides et des taux d'innovation élevés, ces capacités de développement et d'adaptation sont importantes même dans nos systèmes économiques modernes. Si l'on considère la situation actuelle des coopératives allemandes d'aujourd'hui dans leurs secteurs traditionnels, il n'est pas difficile d'interpréter la situation actuelle décrite ci-dessus. Là où les marchés sont particulièrement bien développés, on peut supposer que les coopératives ont déjà apporté leur contribution. Etant donné la concurrence féroce qui existe aujourd'hui dans le crédit, la construction ou le commerce des marchandises et des produits agricoles, elles ont le même intérêt que les autres formes d'organisation, mais ne sont pas supérieures au sens où elles posséderaient un avantage concurrentiel. Si l'on veut connaître le véritable potentiel d'avenir des coopératives, il semble plus judicieux de rechercher les situations dans lesquelles elles peuvent apporter leur contribution classique à l'entraide, à la mobilisation de leurs membres et au développement des marchés. Il convient de distinguer trois fonctions différentes:

*1. Innovations en matière de produits et de services*

Nous entendons ici des situations dans lesquelles les biens et les services sont nouveaux, c'est-à-dire pour lesquels on dispose de peu de connaissances sur la demande, les prix, les risques de production ou les effets de la consommation. Dans ces situations, l'engagement privé ou public peut manquer assez longtemps ou uniquement pour certains groupes ou régions. L'identité entre consommateurs et propriétaires sur la base de l'affiliation peut permettre ici de surmonter les difficultés de départ, de répartir d'éventuels risques et, en même temps, de développer de nouvelles technologies pour une certaine catégorie de membres. Le développement de coopératives de téléphonie, d'installation de biogaz, de stations GPL, de génie génétique vert ou de nouvelles technologies de communication fournissent des exemples actuels de ce genre de coopérations.

*2. Retrait de prestataires privés ou publics*

La demande du produit en question ne disparaît pas toujours là où les prestataires privés se retirent de la production ou des services et où les contraintes budgétaires amenant à supprimer des services publics ne reflètent pas toujours bien les demandes des citoyens concernés. Dans ces deux cas, il faut déterminer dans quelle mesure les services abandonnés peuvent être maintenus grâce à l'entraide et quels prix doivent être fixés en dehors d'un marché ou d'un système de taxes qui n'existent plus. On connaît des exemples actuels de commerces coopératifs de village, de création de coopératives destinées à maintenir des écoles, à reprendre des usines d'eau, des piscines ou des théâtres.[13]

*3. Offres collectives et coopératives administratives*

Un troisième domaine consiste dans le besoin accru d'«offres clé en main». Des services complémentaires peuvent ainsi être offerts collectivement. En plus du gain d'image, ces offres servent également à segmenter les marchés concernés. En même temps, la collaboration encourage les décisions concertées sans que l'indépendance en souffre. De plus, les coopératives permettent à des entreprises souhaitant se spécialiser davantage d'externaliser certains secteurs sans abandonner le contrôle de l'offre et de la fixation des prix. L'externalisation de certaines tâches administratives représente un domaine caractéristique des coopératives de services.

Dans cette optique, les coopératives constituent fréquemment des champs d'expérimentation en cas d'introduction de nouvelles idées pour l'application desquelles on ne dispose pas ou plus de structure de coûts et de prix.

### Fonction et potentiels des coopératives dans la pratique

Après avoir élucidé la fonction des coopératives, nous pouvons maintenant chercher plus précisément des indices sur l'évolution future et les potentiels des coopératives. Une première approche nous est fournie par le comportement coopératif des PME. Dans un sondage représentatif portant sur des PME,[14] 75% des chefs d'entreprise interrogés ont déclaré qu'ils ne coopéreraient pas avec des partenaires d'entreprises pareilles ou complémentaires. Questionnés sur les raisons les empêchant de coopérer davantage, ils ont mentionné comme raison principale la crainte de perdre leur liberté décisionnelle.

Vu que 99% de toutes les entreprises de l'UE sont des PME, on peut supposer que c'est là que se trouve le principal potentiel de développement des coopératives après que l'on aura effectué un travail d'information.

On peut tirer d'autres indices de potentiels d'un récent sondage effectué auprès des unions de coopératives. Une statistique complète de toutes les créations de coopératives au sein de 18 unions a révélé, pour la période allant de 2000 à 2006, une forte tendance à l'augmentation avec un total de 427 nouvelles coopératives.

Un sondage a évalué les attentes des collaborateurs et des conseillers des unions. Il en résulte qu'ils s'attendent à ce que 60% des créations futures aient lieu dans des domaines nouveaux. Cela dit, les experts des unions s'attendent à une forte augmentation du nombre des coopératives d'entraide suite au retrait des prestataires communaux, mais on prête un potentiel d'avenir assez important aux coopératives sociales (écoles, soins, garderies, etc.) et aux coopératives de pharmaciens ou de médecins libéraux. La principale raison invoquée pour la création de ces coopératives s'est avérée être un «marché insuffisant quant à ces services». Ainsi, les résultats des études empiriques dont nous disposons sur le potentiel des coopératives coïncident

Suite page 5

* *Markus Hanisch* est professeur et chercheur en sciences coopératives à l'Université Humboldt de Berlin. Il est membre de la Faculté d'agriculture et d'horticulture. Depuis 2001, il dirige l'Institut du système coopératif de ladite Université, est co-éditeur des «Berliner Beiträge zum Genossenschaftswesen» et membre de l'Arbeitsgemeinschaft Genossenschaftswissenschaftlicher Institute (AGI). On trouvera une liste de ses publications relatives au système coopératif à l'adresse Internet suivante: *www.agrar-hu-berlin.de/institute/wisola/fg/koopwiss/mitarbeiter/markus-de/view*

*Horizons et débats*

*Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité*
*Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains*

*Editeur*
Coopérative Zeit-Fragen
*Rédacteur en chef*
Jean-Paul Vuilleumier
*Rédaction et administration*
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch
*CCP 87-748485-6*
*IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6*
*BIC: POFICHBEXXX*
*Imprimerie*
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– €

ISSN 1662 – 4599

*© 2011 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».*

# L'harmonisation scolaire par la voie fédéraliste avance bien

*Intervention de Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR) et présidente de la CDIP lors de la conférence de presse du 4 juillet 2011 à Berne*

*Les drapeaux cantonaux devant le Palais fédéral sont l'expression d'un fédéralisme vécu. (photo thk)*

1. *Objectifs nationaux de formation adoptés*
L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté le 16 juin 2011 les premiers objectifs nationaux de formation pour la scolarité obligatoire. Ils décrivent les compétences fondamentales que les élèves doivent acquérir dans la langue de scolarisation, les langues étrangères, les mathématiques et les sciences naturelles. C'est l'aboutissement d'un projet important de la CDIP. Des spécialistes issus de toutes les régions linguistiques – des scientifiques, des didacticiens ainsi que des praticiens de l'enseignement – y ont travaillé durant plusieurs années, sur mandat de la CDIP.

Ces compétences fondamentales vont servir à harmoniser les objectifs de l'enseignement – une harmonisation exigée par la Constitution depuis 2006. Elles contribueront à identifier avec une plus grande transparence les objectifs que la scolarité obligatoire doit atteindre. Encore faudra-t-il vérifier si ces objectifs sont effectivement atteints. Cette évaluation se fera dans le cadre du Monitorage de l'éducation, au niveau suisse, sur des groupes représentatifs de la population scolaire. Les résultats nous aideront à développer le système éducatif. Ils ne serviront pas à établir un classement des établissements, et du reste ne le permettront pas.

2. *Un instrument qui s'adresse aux spécialistes*
L'instrument que nous mettons ainsi à disposition est destiné en priorité aux concepteurs de plans d'études, de moyens d'enseignement ou d'instruments d'évaluation. L'idée n'est donc pas que les enseignantes et enseignants utilisent comme outil de travail les quatre rapports qui viennent d'être publiés. Mais ils utiliseront notamment un plan d'études régional qui se référera à ces compétences fondamentales: le Plan d'études romand, le *Lehrplan 21* pour la Suisse alémanique ou le plan d'études du canton du Tessin.

3. *Concrétisation du mandat constitutionnel*
En mai 2006, le peuple suisse a accepté à 86% les nouveaux articles constitutionnels sur l'éducation et la formation. Les cantons sont, depuis lors, tenus par la Constitution d'harmoniser à l'échelle suisse les objectifs et les principales structures de la scolarité obligatoire. Pour concrétiser ce mandat, les cantons ont élaboré le concordat HarmoS. Le texte a été adopté et soumis pour ratification aux cantons en 2007.

4. *Majorité adhérant aux solutions HarmoS*
Depuis lors, les solutions du concordat HarmoS ont remporté une majorité claire par processus démocratique, c'est-à-dire en suivant la voie fédéraliste et en étant soumises aux décisions cantonales. Le résultat intermédiaire est clair: 15 cantons ont adhéré au concordat par décision de leur parlement ou par votation populaire. Ces 15 cantons représentent 76,4% de la population résidente suisse (transparent 1). 7 cantons ont refusé d'y adhérer, et 4 ont reporté leur décision. L'harmonisation scolaire nationale exigée par la Constitution pourra donc se faire en principe sur la base des solutions du concordat HarmoS.

5. *Bilan intermédiaire*
A l'heure actuelle, on peut dire que, également dans les cantons qui n'ont pas encore ratifié le concordat ou qui ont refusé d'y adhérer, la plupart des paramètres cités par la Constitution sont déjà harmonisés par rapport au modèle HarmoS, ou vont l'être.

**Harmonisation des structures**

En ce qui concerne les éléments structurels, le concordat reprend les solutions qui sont aujourd'hui déjà les plus répandues.

- *Structure 6/3*
L'école primaire, après les deux années obligatoires d'école enfantine, dure six ans, et le degré secondaire I, trois ans. C'est l'un des principaux ajustements structurels, et une réforme structurelle importante pour les cantons concernés. Comme vous le voyez sur ce transparent, six cantons connaissent actuellement un autre modèle: Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Argovie. Cinq d'entre eux ont adhéré au concordat. Le Tessin est pour sa part exempté de cette réforme structurelle. Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Neuchâtel et Vaud vont entreprendre cette réforme; à Neuchâtel, le changement se fera à la rentrée. Dans le canton d'Argovie, enfin, la question est discutée au niveau cantonal.
- *Ecole enfantine 2*
L'école enfantine, obligatoire, dure deux ans. Le transparent 3 montre la fréquentation effective de l'école enfantine. On voit qu'au total 86% des enfants entrés en 1re primaire l'année scolaire 2010/2011 ont fréquenté auparavant l'école enfantine pendant deux ans. Et cela, même si souvent l'école enfantine n'est pas (encore) obligatoire. Ce que ce diagramme ne montre pas, c'est qu'il y a par exemple également deux années obligatoires d'école enfantine dans un canton tel que celui de Thurgovie, qui a rejeté l'adhésion. Ou que le canton de Lucerne s'est récemment doté d'une base légale rendant obligatoire une offre de deux ans; les communes seront ainsi tenues de proposer deux années d'école enfantine.

**Harmonisation des objectifs**

- Les compétences fondamentales élaborées au niveau national seront intégrées aux objectifs des plans d'études régionaux. Le Plan d'études romand est prêt et sera introduit progressivement dès la rentrée 2011. Le *Lehrplan 21* est en élaboration. Tous les cantons germanophones, les cantons bilingues et le canton des Grisons participent à ces travaux et se prononceront à partir de 2014 sur son introduction dans leurs propres établissements scolaires. Le canton du Tessin va lui aussi entreprendre la révision de son plan d'études.

6. *Bilan en 2015*
Le délai d'exécution échoit au 31 juillet 2015. La CDIP évaluera à cette date l'harmonisation scolaire exigée par la Constitution. Elle devra alors juger si le mandat constitutionnel est suffisamment concrétisé à travers l'harmonisation déjà réalisée.

Les horaires blocs et les structures de jour ne seront pas pris en compte dans ce bilan. Sur ce point en effet, le concordat HarmoS va au-delà du mandat constitutionnel. Les cantons qui ont ratifié l'accord sont tenus d'organiser de préférence l'école primaire selon la formule des horaires blocs et de proposer une offre appropriée en structures de jour. Des travaux dans ce sens sont désormais en cours dans tous les cantons.

7. *Réserves de la part des cantons non signataires*
L'Assemblée plénière de la CDIP a choisi en mars 2011 de procéder ainsi: elle invitera les cantons qui n'auront pas adhéré au concordat HarmoS à faire valoir d'ici à fin 2014 leurs réserves précises. Par exemple une réserve concrète à l'égard des deux années obligatoires d'école enfantine du fait que la fréquentation obligatoire de cette dernière n'a pas été acceptée dans le canton.

8. *Pour conclure*
Nous évaluerons dans quatre ans si le mandat constitutionnel est rempli. Nous attendons ce moment avec confiance. Les cantons parviendront à l'harmonisation de leurs systèmes scolaires par la voie fédéraliste et par le droit cantonal. A partir des solutions qui se sont imposées progressivement et qui ont remporté une très claire majorité. •

Source: Conférence de presse du 4/7/11, *www.edk.ch*

---

**«Potentiels des coopératives …»**
suite de la page 4

avec les affirmations théoriques sur leur fonction que nous avons examinées plus haut.

**Conclusion**

Les contributions des coopératives à l'apparition de systèmes de marchés et de prix permettent de prédire leur futur potentiel. Les résultats d'analyses actuelles suggèrent que leur principal potentiel réside dans leur intérêt en matière d'établissement de collaborations entre les PME. A cet égard, l'argument de la collaboration entre entreprises de même niveau et indépendantes jouera à l'avenir un rôle clé. La raison principale qui amène à créer une coopérative reste le rôle important joué par l'entraide face à un développement insuffisant de certains marchés nouveaux ou anciens. Dans ce contexte, les coopératives peuvent mettre en œuvre leurs avantages en mobilisant de manière crédible les intérêts de leurs membres. A l'avenir, les missions communales, de même que les secteurs sanitaire et social, représenteront des domaines d'activités importants pour les coopératives. Si le phénomène se produit avec l'ampleur attendue, les coopératives contribueront de manière importante au développement économique et social de l'Allemagne et de l'Europe. •

Source: *Dresdner Hefte 91,* «Im Selbsthilfeprinzip, Genossenschaftswesen in Dresden», 25. Jahrgang, 3/2007. Texte reproduit avec l'aimable autorisation de la rédaction des *Dresdner Hefte.*

(Traduction *Horizons et débats*)

---

[1] Münkner, Hans-H. (2002): Organisierte Selbsthilfe gegen soziale Ausgrenzung – «Multi-stakeholder Genossenschaften» in der internationalen Praxis. *Berliner Beiträge zum Genossenschaftswesen 58,* Berlin: Institut für Genossenschaftswesen an der Humboldt-Universität zu Berlin.

[2] Rösner, Hans Jürgen; Schulz-Nieswandt, Frank (Hrsg.): Zur Relevanz des genossenschaftlichen Selbsthilfegedankens – 80 Jahre Seminar für Genossenschaftswesen der Universität zu Köln. Neue Kölner Genossenschaftswissenschaft. Berlin: Lit. Unter international anerkannten Genossenschaftsprinzipien sind die in der Definition der ICA (International Cooperative Alliance) festgelegten Kriterien der Genossenschaftsdefinition gemeint. Hierunter zählen verkürzt: Freiwilligkeit und offene Mitgliedschaft, das Demokratieprinzip, das Gebot der wirtschaftlichen Beteiligung, das Gebot der politischen und wirtschaftlichen Unabhängigkeit, die Verpflichtung zur Weiterbildung und Information der Mitglieder, der Wille zur Verbundkooperation mit anderen Genossenschaften und das Bewusstsein und der Einsatz für die Gemeinschaft und für die Gemeinde (*www.ica.coop/coop/principles html)*.

[3] Fink, Susanne; Hanisch, Markus; Peemöller, Volker-H. (2007). Unternehmensbewertung zur Unterstützung von Entscheidungen bei der Verschmelzung von Genossenschaften. *Berliner Beiträge zum Genossenschaftswesen 66,* Berlin: Institut für Genossenschaftswesen an der Humboldt-Universität zu Berlin, p. 9.

[4] Alscher, Mareike; Priller Eckhard (2007). *Zu Neugründungen von Genossenschaften in Deutschland 2000–2006. Eine Analyse zu den Ressourcen und Potentialen. Discussion Paper,* Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung.

[5] Filler, Günther; Hanisch, Markus; Odening, Martin (2007). Zur Ableitung von Entwicklungsstrategien für Warengenossenschaften. *Zeitschrift für das gesamte Genossenschaftswesen* (in Vorbereitung).

[6] Coase, Ronald C. (1960). The Problem of Social Cost. *Journal of Law and Economics 3,* p. 1–44.

[7] Bonin, John P.; Jones, Derek C.; Puttermann, Louis (1993). Theoretical and Empirical Studies of Producer Cooperatives: Will Ever the Twain Meet? *Journal of Economic Literature 3,* p. 1290–1320.

[8] Hanisch, Markus (2006). Eine Theorie genossenschaftlichen Wandels. In: Münkner, Hans-H.; Ringle, Günther (Hrsg.). *Zukunftsperspektiven für Genossenschaften. Bausteine für typengerechte Weiterentwicklung.* Bern: Haupt.

[9] Hoppe, Michael (1976). *Die klassische und neoklassische Theorie der Genossenschaften. Ein Beitrag zur Dogmengeschichte und zur neueren Genossenschaftstheorie.* Berlin: Duncker und Humblot.

[10] ibid., p. 168.

[11] ibid., p. 141.

[12] ibid., p. 104.

[13] *www.neuegenossenschaften.de*

[14] European Network for SME Research (ENSR) *Enterprise Survey 2003.*

**Bibliogrsaphie complémentaire**

Bonus, Holger (1986). The Cooperative Association as a Business Enterprise. *Journal of Institutional and Theoretical Economics 142,* p. 310–339.

Deininger, Klaus (1995). Collective Agricultural Production: A Solution For Transition Economies? *World Development 23 (8),* p. 1317–1334.

Engelhardt, Werner W. (1990). Die Genossenschafts-Idee als Gestaltungsprinzip. In: Laurinkari, Juhani; Brazda, Johann (Hrsg.) *Genossenschaftswesen – Hand- und Lehrbuch.* München, Wien, Oldenbourg.

Hansmann, Henry (1996). *The Ownership of Enterprise.* Cambridge: The Belknap Press of Harvard University Press.

Williamson, Oliver E. (1975). *Markets and Hierarchies.* New York: Free Press.

# Pétition contre la sexualisation de l'école obligatoire

Une éducation sexuelle truffée de «modes d'emploi» destinée aux enfants de l'école obligatoire à partir de quatre ans, c'est ce que prépare la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique* (CDIP) à travers son secrétariat à Berne, en collaboration avec *l'Office fédéral de la santé publique* (OFSP). Les chefs des départements cantonaux de l'instruction publique, responsables de facto de tous les contenus d'enseignement, ont été écartés de cette planification. Le *Plan d'études 21* devra être introduit dans toute la Suisse. La participation des parents aux décisions est exclue. Ils ne peuvent exercer d'influence ni sur le contenu des cours ni sur le matériel pédagogique. On veut même leur refuser la possibilité de faire dispenser leurs enfants des cours d'éducation sexuelle alors que celle-ci est avant tout l'affaire des parents.

A la *Haute Ecole pédagogique de la Suisse centrale*, on a déjà créé un *Centre de compétence pour l'éducation sexuelle à l'école*. Or les cantons n'ont pas été consultés à ce sujet. Ce *Centre* développe actuellement des «programmes de cours» et élabore et recommande du «matériel pédagogique» dont une partie est déjà utilisée dans certaines écoles. Ce qui est préparé là est ahurissant, scandaleux: on y trouve des modes d'emploi concernant les rapports anaux, oraux, homosexuels, etc. Certains auteurs vont jusqu'à utiliser un vocabulaire sexuel vulgaire. Ils tombent souvent dans la pornographie. On ne peut s'empêcher de se demander si on n'a pas affaire ici à des «sexologues» pédophiles ou à des accros à la pornographie.

Dans une démocratie, un tel «enseignement» ne doit en aucun cas être introduit dans le dos des chefs des départements de l'instruction publique qui sont responsables devant le peuple. De même, l'exclusion rigoureuse de toute participation parentale ne doit en aucun cas être acceptée.

Nous exigeons que les directeurs élus de l'instruction publique de tous les cantons assument personnellement l'entière responsabilité de l'éducation sexuelle dans les écoles obligatoires de leur canton. Il n'est pas question que l'éducation sexuelle soit obligatoire car elle est avant tout l'affaire des parents. Une éducation sexuelle pluridisciplinaire doit être rejetée. Les parents qui ne sont pas d'accord avec l'éducation sexuelle à l'école doivent pouvoir en faire dispenser leurs enfants.

### Pétition contre la sexualisation de l'école obligatoire

Voici 5 revendications adressées aux chefs des départements cantonaux de l'instruction publique ainsi qu'à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Les soussignés formulent les revendications suivantes:

1. *Les directeurs cantonaux de l'instruction publique doivent assumer à nouveau la pleine responsabilité de l'élaboration et de l'organisation des cours d'éducation sexuelle à l'école obligatoire.*
   Toutes les décisions relatives à l'élaboration et à l'organisation, à l'école obligatoire, de cours d'éducation sexuelle adaptés à l'âge des enfants doivent relever entièrement de la responsabilité des directeurs cantonaux de l'instruction publique élus par le peuple.
   Seuls les parlements cantonaux sont habilités à attribuer des budgets destinés à l'élaboration de cours d'éducation sexuelle (p. ex. par des Centres de compétences).
2. *Les cours d'éducation sexuelle ne doivent pas être obligatoires.*
   Comme l'éducation sexuelle des enfants est essentiellement l'affaire des parents, les cours d'éducation sexuelle ne doivent pas être obligatoires à l'école obligatoire. Les parents doivent pouvoir demander à tout moment et sans justification que leurs enfants soient dispensés de ces cours.
3. *On ne suggère pas de jeux et de pratiques sexuels dans les cours d'éducation sexuelle.*
   Le matériel pédagogique et les programmes de cours d'éducation sexuelle à l'école obligatoire ne doivent contenir ni suggestions de jeux sexuels ni initiations à des pratiques sexuelles spéciales à titre d'essai.
4. *Les cours d'éducation sexuelle ne doivent pas avoir un caractère pornographique.*
   Le matériel pédagogique destiné à l'éducation sexuelle à l'école obligatoire ne doit contenir ni illustrations pornographiques ni «descriptions» détaillées d'actes sexuels. Il faut absolument éviter qu'elles n'incitent des pédophiles à embrasser la profession d'enseignant.
5. *Les cours ne doivent pas influencer l'orientation sexuelle.*
   Les cours d'éducation sexuelle à l'école obligatoire ne doivent exercer aucune influence sur l'orientation sexuelle des enfants.

### L'idéologie du «genre» détruit les familles

L'éducation sexuelle planifiée par la *Haute Ecole pédagogique* se base sur l'idéologie du *genre* (en anglais: *gender*) qui place sur un pied d'égalité toutes les orientations sexuelles. Ce programme monstrueux de rééducation sexuelle considère le mariage et la famille comme des «contraintes bourgeoises» qui doivent être dépassées. L'idéologie du *genre* enseigne que le sexe d'un individu n'est pas déterminé une fois pour toutes. Dans le but de détruire la famille fondée sur la fidélité et ancrée profondément dans la foi chrétienne, les enfants devront apprendre (à partir de quatre ans!) que le sexe d'un être humain n'est pas fixé d'avance. Les garçons ne seront plus des garçons et les filles des filles. Il faudra leur apprendre très tôt qu'ils ont à tout moment le droit de changer d'identité sexuelle. La transsexualité est revendiquée comme un droit humain. L'administration bernoise a déjà présenté un «manuel» qui remplace les noms «Vater» et «Mutter» par «Elter».

Nous demandons si cette idéologie a le droit de régir l'éducation sexuelle dans les écoles obligatoires.

### Exemples

Nous renonçons ici expressément à reproduire les illustrations pornographiques des programmes et matériels pédagogiques mentionnés, mais nous insistons sur le fait qu'ils ne doivent en aucun cas être utilisés dans les écoles obligatoires suisses (donc pour des élèves de 4 à 15 ans). Nous ne citons pas non plus de textes originaux contenant des «modes d'emploi» détaillés choquants, surtout concernant des pratiques perverses. Certains journaux suisses ont publié illustrations et extraits en mai 2011. Nous nous contentons de renvoyer aux sites Internet suivants:

*www.amorix.ch/medien/empfehlungen*

### Et la protection de la famille?

La Constitution fédérale suisse (Art. 14 et 41c) accorde à la famille une protection spéciale: reconnaissance des racines chrétiennes non seulement de la famille mais aussi de notre Constitution. La famille est – comme en a décidé le peuple souverain – une forme de vie privilégiée en Suisse. Toute personne qui, motivée par des buts idéologiques, donne à l'éducation sexuelle des contenus qu'on ne peut souvent plus distinguer de la pornographie et veut arracher les enfants à l'autorité parentale enfreint la Constitution.

Des enfants des premières années de scolarité sont dépassés et profondément perturbés par des contenus sexuels, voire pornographiques, qu'ils ne sont pas capables d'assimiler. Quiconque incite expressément des enfants à essayer des pratiques sexuelles sur eux-mêmes ou sur des enfants du même âge, du même ou de l'autre sexe, enfreint manifestement la protection des mineurs garantie par la Constitution. Lorsque l'école obligatoire propose des pratiques contraires à la Constitution, les responsables de l'instruction publique, élus par le peuple, devraient intervenir sans délai.

Suite page 7

Plan d'études 21

# L'OFSP ne doit pas usurper la souveraineté des cantons en matière d'éducation

Avec le *Plan d'études 21,* aucun cours d'éducation sexuelle ne sera introduit au jardin d'enfants. Les articles parus dans la presse qui prétendent autre chose ne disent pas la vérité. Et à l'avenir ce sont en premier lieu les parents qui seront responsables de l'éducation sexuelle de leurs enfants.

La *Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse allemande* précise que les affirmations selon lesquelles, avec le *Plan d'études 21*, des cours d'éducation sexuelle devraient être introduits au jardin d'enfants sont fausses. Pour cette instance, il est clair que la responsabilité essentielle de l'éducation sexuelle continuera de relever des parents. L'école devra soutenir les parents dans cette tâche dans le cadre de cours d'éducation sexuelle adaptés à l'âge et au niveau des enfants. Les contenus d'éducation sexuelle font depuis des années l'objet de programmes scolaires cantonaux. Ces cours commencent en règle générale vers la fin de l'école primaire et continuent au degré secondaire I. Les enseignants traitent ces contenus sensibles avec le soin nécessaire. Cette pratique avérée ne changera pas avec le *Plan d'études 21*. Il n'y aura notamment pas de cours d'éducation sexuelle au jardin d'enfants.

Les articles parus dans les journaux s'appuient sur un document sur l'éducation sexuelle élaboré par la *Haute Ecole pédagogique de la Suisse centrale* à la demande l'*Office fédéral de la santé publique*. Il n'a cependant pas été préparé suite à un mandat de la *Conférence des directeurs de l'instruction publique* ou en collaboration avec elle. Son contenu ne vaut pas pour le *Plan d'études 21*.

Celui-ci est en train d'être élaboré. Il sera débattu lors d'une large consultation publique. On pourra alors parler de l'adéquation des contenus d'éducation sexuelle aux différents niveaux scolaires. Les cantons décideront de son introduction probablement en 2014.

Source*: Communiqué de presse (en allemand) de la CDIP du 16/6/11*

(Traduction *Horizons et débats*)

# Rendre leurs compétences aux instances responsables

*Conseiller national Werner Messmer (photo thk)*

Aujourd'hui, le *Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école* développe des programmes pour l'éducation sexuelle dans les écoles obligatoires et formule des recommandations pour le matériel pédagogique sans que les directeurs cantonaux de l'Instruction publique ne lui aient jamais donné de mandat ni accordé de budget.

Le *Centre de compétences*, basé à la *Haute école pédagogique de la Suisse centrale*, entretient des contacts directs avec diverses écoles de toute la Suisse sans que les chefs des départements cantonaux de l'instruction publique responsables de l'organisation de l'enseignement et des programmes aient été informés des projets de cours d'éducation sexuelle dudit *Centre*.

Pour l'élaboration de ces nouveaux cours, on a jusqu'à présent dépensé 1,1 million de francs sans que les cantons n'aient octroyé un seul centime. Le budget a été débloqué par les administrations de la CDIP et de l'OFSP sans qu'elles en informent les chefs des départements cantonaux de l'instruction publique, à plus forte raison sans demander leur accord. Cet autoritarisme des administrations doit cesser.

L'éducation sexuelle relève avant tout de la compétence des parents. Il est inadmissible que des programmes scolaires soient créés, déclarés obligatoires et introduits sans l'accord des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique.

La *Pétition* demande que la responsabilité des cours d'éducation sexuelle à l'école obligatoire revienne aux chefs des départements cantonaux de l'instruction publique élus par le peuple et seuls compétents en la matière. Si des moyens financiers doivent être octroyés, seuls les parlements cantonaux sont habilités à le faire.

*Werner Messmer, conseiller national*

# Examiner la compétence de l'OFSP face à la CDIP

*Conseiller national Pius Segmüller (photo thk)*

*Texte déposé:*

Le Conseil fédéral est chargé de revoir le mandat confié par l'OFSP à la Haute école pédagogique de Suisse centrale (PHZ) pour l'enseignement de l'éducation sexuelle dans le cadre du plan d'études 21 et de le retirer le cas échéant. Par ailleurs, l'OFSP n'attribuera plus de mandats ou des mandats reconductibles à la PHZ en matière d'éducation sexuelle.

*Développement:*

Quand bien même l'établissement des plans d'étude est l'affaire des cantons et de la CDIP, l'OFSP a pris la liberté de confier à la PHZ un mandat portant sur l'éducation sexuelle à l'école. Or les premières bases de cette nouvelle éducation sexuelle ont déjà été mises en place dans certains cantons ou sont en passe de l'être et ont déjà été incorporées en partie dans le plan d'études à l'insu des directeurs de l'instruction publique ou de la CDIP.

Il n'est pas admissible que les parents n'aient plus rien à dire en la matière ni ne puissent demander que leurs enfants soient dispensés de cet enseignement. Les moyens pédagogiques utilisés pour la nouvelle éducation sexuelle sont en effet contraires aux règles de l'éthique et inadaptés aux enfants et aux jeunes.

*Motion déposée le 15/6/11 au Conseil national par Pius Segmüller (PDC Lucerne)*

# ECEH: D'abord la nouvelle bactérie – ensuite la firme

## Le fabricant américain de médicaments *Alexion* se prépare à d'autres cas d'infection en menant une étude clinique. *Soliris* est considéré comme le remède le plus cher du monde.

*lzt.* Francfort, le 11 juillet. Entretemps, la voie semble être claire par laquelle les agents pathogènes de l'épidémie ECEH sont arrivés en Allemagne le printemps dernier: Ils y sont entrés, en voyageant sur des graines de fenugrec en provenance d'Egypte. Maintenant, il s'agira encore de découvrir comment combattre de manière effective la variante dangereuse de la maladie SHU, déclenchée par cette bactérie. Le fabricant pharmaceutique américain *Alexion* a entamé une étude clinique sur l'efficacité de son anticorps *Eculizumab.* Après l'avoir appliqué dans certains cas avec succès, l'entreprise a vendu ce remède, admis jusqu'ici seulement pour la thérapie d'une maladie sanguine très rare, auprès des patients particulièrement concernés par l'ECEH. L'entreprise s'attend à des possibilités de l'utiliser dans l'avenir. «Malheureusement, la prochaine épidémie ECEH apparaîtra un jour», a déclaré à ce journal *Thomas Bock,* président d'*Alexion* responsable de la recherche et du développement, lors de sa visite à Hambourg.

La clinique universitaire de la ville hanséatique est l'un des hôpitaux, de l'Allemagne du Nord, qui a un nombre particulièrement grand de patients souffrant d'EHEC. Pourtant ce n'est pas seulement là-bas que la thérapie utilisant *Eculizumab* est analysée et mise à l'épreuve pour parvenir à une autorisation pour les cas futurs. Au moins 20 cliniques allemandes, dont les médecins ont décidé d'utiliser l'agent produit par *Alexion* à cause de l'évolution grave de l'épidémie en mai et en juin, doivent, selon les projets de l'entreprise, prendre part à l'étude et établir des procès-verbaux détaillés de la thérapie de huit semaines. Pour ceci, on uniformisera le dosage du médicament et le recrutement des données en ce qui concerne les fonctions des reins et du cerveau des patients traités. L'*Institut Paul Ehrlich* ainsi que l'*Institut fédéral pour les vaccins et les médicaments biomédicaux* ont autorisé la procédure en un délai record. «Ebaucher une telle étude clinique, cela dure normalement six à neuf mois», déclare Bock en ajoutant: «Nous n'y avons mis que deux semaines et demie.»

*Les bactéries ECEH dans un laboratoire microbiologique. (photo reuters)*

L'agent *Eculizumab* qu'*Alexion* vend comme médicament sous le nom de *Soliris*, est un produit issu de la pharmacie biotechnologique et compte parmi la classe des agents qui comprennent les anticorps monoclonaux fabriqués par des procédés relevant du génie génétique. Leur développement est particulièrement exigeant et leur prix d'habitude très élevé. Ils sont encore plus exigeants et plus chers s'ils sont employés, comme par exemple *Soliris*, pour traiter des maladies extrêmement rares, parmi lesquelles il faut compter d'après la définition de l'Autorité de la Santé publique américaine, des maladies dont souffrent statistiquement moins de 20 personnes sur 1 million de personnes. Le jargon de la branche désigne de tels remèdes comme «Ultra Orphan Drugs» – et il y a certains experts qui les considèrent comme des promoteurs importants de la croissance pharmaceutique des années à venir.

Ainsi, *Alexion*, une entreprise d'environ 900 employés, dont 20 travaillent en Allemagne, a réalisé l'an dernier son chiffre d'affaires de 540 millions de dollars grâce à *Soliris,* ce qui fait dire aux analystes que les coûts de traitements moyens sont d'environ 400 000 dollars par patient. Sa désignation de remède le plus cher du monde qui, depuis l'éruption d'ECEH, circule aussi en Allemagne, est cependant démentie par Thomas Bock. Le PDG d'origine allemande renvoie, en tant que preuve, à des thérapies effectuées grâce à d'autres remèdes qui, selon ses connaissances, coûteraient jusqu'à 100 000 dollars de plus.

Bock ne met pourtant pas en question que maintenant la concentration sur des maladies particulièrement graves et rares s'avère entre temps payante pour leur entreprise, laquelle fut fondée en 1992 par un cardiologue qui faisait de la recherche à l'Université de Yale. Ainsi *Alexion* détermine les frais de fabrication pour la production complète d'*Eculizumab* au niveau de 64 millions d'euros. Le gain net a été de 97 millions de dollars, en 2010 et, au premier trimestre de l'année en cours, le volume des transactions et le profit ont nettement augmenté. «Nous encourons un risque particulièrement grand dans le domaine de la recherche et du développement», c'est ainsi que Bock justifie les prix de vente élevés. «En outre, il nous faut former de manière intensive les médecins qui utilisent nos remèdes parce que, dans la plupart des cas, nous connaissons mieux les maladies qu'eux.»

Les années à venir, une forte augmentation de l'assortiment serait en planification. A côté d'*Eculizumab*, le rapport d'exploitation indique quatre autres agents faisant l'objet de recherches en ce moment. Pour ce qui est d'*Eculizumab,* déjà avant l'étude sur l'ECEH, il y a eu des tests cliniques pour sa mise en application contre neuf maladies supplémentaires affectant le sang, les reins, les nerfs ou les yeux. Si les résultats de ces tests sont positifs, on pourra s'attendre à une permission beaucoup plus rapide que d'habitude de la part des autorités, en raison de la rareté de ces maladies. Cela pourrait s'appliquer également à la thérapie contre l'ECEH. Bock refuse cependant d'évaluer les succès réalisés jusqu'ici, avant l'accomplissement des études y relatives. En Allemagne, environ 3600 personnes ont été atteintes de la maladie causée par cette bactérie; 47 d'entre elles en sont mortes. L'*Institut Robert Koch* déclare que la plus récente nouvelle infection a eu lieu le 23 juin; depuis cette date il n'y a plus eu de nouveaux cas. La complication létale contre laquelle *Eculizumab* est censé aider, a été constatée sur environ 840 personnes. L'entreprise biotechnologique allemande *Biotest* a également fait état de succès remportés par l'application d'un de ses propres remèdes contre le SHU, la variante dangereuse de l'EHEC. •

Source: «Frankfurter Allgemeine Zeitung» du 12/7/11, nº 159, p. 14. Tous droits réservés. Frankfurter Allgemeine Zeitung GmbH, Francfort.
(Traduction *Horizons et débats*)

---

**«Pétition contre la ...»**
suite de la page 6

Telle est la principale revendication de la Pétition.

### Jeu de cache-cache politique condamnable

Les programmes et le matériel pédagogique destinés à l'éducation sexuelle dans les écoles obligatoires ont été élaborés par le *Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école* de la *Haute Ecole pédagogique de la Suisse centrale* à Lucerne. Ils devraient devenir obligatoires dans toute la Suisse avec le *Plan d'études 21.* (cf. communiqué de la CDIP p. 6)

Le mandat de la création de ce *Centre de compétence*, la *Haute Ecole pédagogique* se l'est attribué quasiment elle-même, de manière extrêmement étrange et antidémocratique. Des fonctionnaires de la *Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique* travaillant dans la «Maison des Cantons», à Berne, ont déclaré l'éducation sexuelle «objectif transversal» sans en informer ladite *Conférence.* Sans mandat de celle-ci, ils ont, de leur propre autorité, amené des fonctionnaires de l'*Office fédéral de la Santé publique (OFSP)* (Département Burkhalter) à leur accorder les fonds nécessaires pour le *Centre de compétences*, fonds provenant des caisses de la Confédération (jusqu'à présent 1,343 million). Ainsi, le *Centre de compétence* a pu commencer son travail sans qu'aucun canton n'ait mis de moyens à sa disposition ou lui ait donné un mandat.

La manœuvre a été subtile. L'OFSP a puisé dans les fonds destinés à l'«Information sur le SIDA». C'est ainsi que les fonctionnaires des deux administrations ont (de nouveau de leur propre chef) déclaré l'éducation sexuelle obligatoire, excluant toute participation des parents. Ils ont été soutenus par la *Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse* et par diverses ONG spécialisées dans le «conseil en matière de sexualité» ou dans l'«éducation» qui collaborent toutes étroitement au sein de réseaux comme *Education et Santé, Réseau suisse* et *Conférence suisse de coordination de la formation pour un développement durable*.

Les directeurs cantonaux de l'instruction publique, interrogés sur cette suite d'actes d'autorité de fonctionnaires, ont réagi avec consternation. Le conseiller fédéral Burkhalter, interrogé plusieurs fois à ce sujet lors d'interpellations parlementaires, a témoigné par ses réponses d'une ignorance totale concernant ces agissements et les contenus de ces cours d'éducation sexuelle.

Par ce coup de force, des fonctionnaires veulent – au mépris de toutes les règles démocratiques, mettre la main sur l'éducation sexuelle à l'école obligatoire. Leur objectif est d'exercer une influence idéologique, voire de pratiquer le détournement de mineurs conformément à la théorie du *genre*, destructrice des familles. Il faut empêcher cela pour le bien de nos enfants et de nos adolescents. •

(Traduction *Horizons et débats*)

**Comité de la pétition:**

Augstburger Elisabeth, Landrätin EVP, Liestal/BL; Bayard Monika, IG Sorgfalt, Steg/VS; Biedermann Theo, lic.rer. pol., Bildungsrat, Zug; Binder-Peier Markus; Blunier Joel, Generalsekretär EVP Schweiz, Buchs/AG; Brönnimann Andreas, Nationalrat EDU, Unternehmer, Belp/BE; Filipponi Anny, IG Sorgfalt, Steg/VS; Geissbühler Sabina, Grossrätin SVP, Herrenschwand/BE; Graber Franziskus, Sekundarlehrer, Sulgen/TG; Handel Michael, Organisation Kinder ohne Rechte, Islikon/TG; Kaufmann-Eggler Käthi, Präsidentin Arbeitsgruppe Jugend und Familie, Bern; Keel-Altenhofer Christoph, Sekretär Human Life International Schweiz, Malters/LU; Kreuzer Michael, Präsident JSVP, Oberwallis; Leisi Lisa, Pflegefachfrau und Mutter, Dietfurt/SG; Liebrand Anian, Präsident JSVP Luzern, Beromünster/LU; Messmer Werner, Nationalrat FDP, Unternehmer, Kradolf/TG; Moser Hans, Präsident EDU Schweiz, Buchs/SG; Regli Daniel, Präsident Familienlobby, Gemeinderat SVP, Zürich; Ryser-Düblin Peter, Dr. med., Präsident Human Life International Schweiz, Seftigen/BE; Schaad Bruno, Lehrer, Grenchen/SO; Schlüer Ulrich, Nationalrat SVP, Verleger, Flaach/ZH; Schönfeld Marek, Rechtsberater, Unternehmer, Präsident Kinderschutzbund, Winterthur/ZH; Segmüller Pius, Nationalrat CVP, Luzern; Stückelberger Hansjürg, Pfarrer, Präsident Zukunft CH, Binz/ZH; Thöny Jann-Andrea, Sekundarlehrer, Schiers/GR; Villiger Willi, Lehrer, Eggenwil/AG; Vögeli Ursula, Sachbearbeiterin, Mutter, Frauenkappelen/BE; Walker Ulrike, Organisation Weiterdenken, Basel

Source: Petition «Gegen die Sexualisierung der Volksschule», Postfach 23, 8416 Flaach
Tel.: 052 301 31 00, Fax: 052 301 31 03
*www.volksschul-sexualisierung-nein.ch*

* * *

*hd. La population n'acceptera pas ces agissements d'ici à 2013. Pour le bien de nos enfants et de nos adolescents, il faut empêcher cela et engager dès maintenant le débat.*

*Cette procédure est dépourvue de légitimité. Elle relève de la même arrogance qu'a manifestée l'OFSP en matière d'information sur le SIDA au début des années 1990.* •


## *Horizons et débats*

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- ❑ Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- ❑ Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.– frs / 54.– €
- ❑ Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- ❑ Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- ❑ Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- ❑ Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* nº _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / Nº: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats,* case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich

# Eveiller le sens de la cohésion et de l'intérêt général

## «Pro Patria» encourage les échanges de jeunes pour jeter un pont entre les communautés linguistiques

*ev. La Suisse comme Etat fédéral de différentes cultures et communautés linguistiques coexistant l'une à côté de l'autre sur un pied d'égalité, montre qu'il est possible de «respecter la diversité en tant que telle tout en formant une unité dans un but commun» (Paul Widmer, ambassadeur). Le respect de la diversité et le désir d'obtenir la plus grande liberté possible, à l'intérieur et à l'extérieur, constituent depuis toujours la base de la structure fédéraliste de la Suisse. Un autre élément tout aussi important est la compensation entre les forts et les faibles dans le sens de l'entraide et de la solidarité, la volonté de construire l'Etat non pas au service de l'autorité mais au service de l'utilité publique.*

*Les fondateurs du «Don suisse de la Fête nationale», aujourd'hui Fondation suisse «Pro Patria Don suisse de la Fête nationale» se sentaient également tenus à soutenir ces idées. «Pro Patria» a été fondé en 1909 et s'engage sur un plan de solidarité, dans les domaines sociaux et culturels. Le but de la Fondation est le suivant: «Par ses collectes et les dons reçus, la Fondation démontre activement sa solidarité envers la Suisse, ses habitants, sa culture et ses paysages, envers toutes les personnes et institutions qui ont besoin de soutien et d'encouragement et ne reçoivent par ailleurs aucune aide ou seulement une aide insuffisante.» «Pro Patria» ne reçoit aucune subvention pour ses activités. Elle doit ses ressources exclusivement à la solidarité de la population suisse et à ses amis à l'étranger – grâce à l'achat des timbres-poste spéciaux avec surtaxe, de l'insigne du 1er août, et grâce à la bonne volonté de milliers de bénévoles. «Pro Patria» soutient ainsi différents projets culturels et sociaux.*

*Dans l'intérêt de promouvoir l'entente mutuelle au delà des frontières linguistiques et d'encourager les gens à connaître et comprendre les autres parties du pays, «Pro Patria» met la collecte de cette année au profit de l'échange interne de jeunes suisses, démarche qu'elle soutient depuis 2002. Grâce à cette collecte, ce projet disposera de bonnes bases financières et pourra se poursuivre ces prochaines années. Pour cette raison, de nombreux bénévoles et surtout des milliers d'enfants et de jeunes sont depuis le 1er juin en route pour vendre des insignes du 1er août. Car «Pro Patria» attend aussi de la solidarité de la part des jeunes: ils ne doivent pas seulement profiter de manière passive de la promotion de l'échange avec des jeunes d'une autre région du pays, mais aussi contribuer activement à la cause commune. Le projet n'encourage pas seulement à jeter un pont entre les communautés linguistiques, mais éveille aussi le sens des activités utiles à la société et de la solidarité.*

*Les textes ci-dessous sont tirés de la brochure Actualités n° 57/2011 que la Fondation «Pro Patria» vient de publier.* •

*(photos www.propatria.ch)*

## Avec les jeunes – Pour les jeunes

*par Carlo Schmid-Sutter, Président de la Fondation Suisse Pro Patria*

Le produit de la 101e collecte de *Pro Patria* est destiné d'abord à encourager les échanges internes de jeunes entre les différentes régions. Ainsi, cette action au profit des jeunes, qui a été engagée par notre Fondation en 2002, disposera de bonnes bases financières et pourra se poursuivre ces prochaines années. Notre partenaire demeure la *Fondation ch* pour la collaboration confédérale. Avec son expérience et ses compétences en matière d'échange de jeunes, elle assurera, dans l'avenir aussi, que les subsides convoités ne seront attribués qu'aux meilleurs projets d'échange.

L'échange de jeunes signifie bien plus qu'une simple course d'école dans une autre partie du pays. Comprendre et tolérer les diverses façons de voir et de vivre sont la base de notre cohésion nationale. Bien préparés de part et d'autre, les échanges de classes sont une opportunité unique de découvrir les multiples facettes de la Suisse: ses diverses mentalités, ses quatre langues nationales et ses paysages culturels variés.

Dans nos 26 cantons, des milliers de jeunes participeront à nouveau à la collecte de cette année. Mais cette fois, en 2011, ils le feront à leur profit sous la devise «Avec les jeunes suisses – Pour les jeunes suisses». A ce propos, je suis convaincu que, du point de vue pédagogique et social, les jeunes doivent être sensibilisés très tôt au bénévolat par des actions collectives et judicieuses. L'engagement pour *Pro Patria* est une excellente occasion de pratiquer la solidarité. C'est pourquoi, *Pro Patria* compte sur le soutien des écoles dans les années à venir.

Le Conseil de l'Europe a déclaré 2011 année du bénévolat. Je souhaite que cet appel transfrontalier contribue à motiver de nombreuses personnes pour *Pro Patria.* Mes cordiaux remerciements s'adressent à tous ceux qui coordonnent et réalisent nos collectes, ainsi qu'à toute la population qui soutient nos actions par l'achat de timbres *Pro Patria,* de l'insigne du 1er août et par un don à l'occasion de la fête nationale. •

## «En Suisse, une autre culture est toujours à proximité immédiate ...»

*par Sandra Maissen, directrice de la «Fondation ch pour la collaboration confédérale»*

Le plurilinguisme et la diversité culturelle sont inhérents à la conception de notre pays et constituent moins une caractéristique spécifique qu'un atout de la Suisse. Préserver et promouvoir cette richesse culturelle et linguistique est un défi que doivent relever divers acteurs de la société.

Depuis sa création en 1967, la *Fondation ch* pour la collaboration confédérale, une institution des 26 cantons, se consacre à entretenir et promouvoir les efforts tendant à rapprocher les communautés linguistiques suisses sur les plans culturel et politique. Outre la promotion du fédéralisme et la collaboration entre les cantons, la *Fondation ch* encadre notamment toute une série de programmes d'échange, qui offrent aux élèves et aux classes d'école ainsi qu'aux apprenants en formation professionnelle et aux enseignants et professeurs de tous les degrés la possibilité de rencontrer des partenaires d'échange d'autres régions linguistiques.

*Pro Patria,* en tant qu'institution d'utilité publique jouissant d'une longue tradition, entretient le riche patrimoine culturel de la Suisse et relie les quatre cultures linguistiques entre elles. En thématisant de manière ciblée des requêtes culturelles et sociales, elle fait l'actualité et appelle à la solidarité. Les activités de collecte dans le cadre de *Pro Patria* offrent l'occasion de sensibiliser des élèves à l'idée de l'utilité publique et de l'engagement pour un but équitable.

La *Fondation ch* et *Pro Patria* se retrouvent dans cet idéal commun de motiver des jeunes pour des activités utiles à la société et sont aussi liées par une longue et fructueuse collaboration dans le domaine de l'échange à l'intérieur du pays. Ainsi, et grâce au soutien de *Pro Patria,* la *Fondation ch* a pu entre 2002 et 2010 promouvoir des projets d'échange de quelque 750 classes de toutes les régions du pays. Les actions de collecte de cette année, sous le titre «Echange», vont bien dans le sens de la compréhension entre les communautés linguistiques. Le moment pour mettre l'accent sur ce thème ne pouvait être mieux choisi: forte du nouveau mandat de la Confédération pour la mise en oeuvre de l'ordonnance sur les langues, la *Fondation ch* intensifie son engagement dans la promotion des échanges à l'intérieur du pays. Les possibilités d'échange sont élargies par de nouvelles offres attractives, les institutions et les participants aux échanges sont parfaitement conseillés, formés et soutenus. L'objectif est d'augmenter durablement le nombre de participants à des activités d'échange.

En Suisse, il ne faut pas aller loin pour rencontrer une autre culture. Un échange personnel permet de se familiariser et – espérons-le – d'apprécier la diversité des langues et des cultures de notre pays. L'échange favorise le plaisir d'apprendre les langues étrangères par une expérience personnelle, stimule chez les jeunes le goût de découvrir d'autres régions de la Suisse et élargit son horizon culturel. La visite d'une école ou un séjour de vacances dans une autre partie du pays apporte, sans nécessiter de frais excessifs, un aperçu intéressant sur d'autres habitudes de vie. Les élèves apprennent à vivre le quotidien dans leur région d'accueil. Ces expériences contribuent finalement à la compréhension et à la cohésion sociale dans notre pays. Deux objectifs centraux pour les institutions impliquées que sont Pro Patria et la Fondation ch.

Je remercie *Pro Patria* pour l'excellente collaboration qui a prévalu jusqu'à présent et pour la possibilité de développer des synergies propices à la cohésion et si prometteuses à ce titre. •

## «Le dernier jour, les préjugés, les scrupules et les peurs ont disparu...»

*Ecole primaire de Nidwalden – Collège neuchâtelois*

«Quand je suis arrivé, cela m'a fait bizarre, cette petite ville, mais après, je m'y suis habitué.» Tel est le témoignage d'Arthur qui est arrivé dans notre commune, qu'il ne connaissait pas du tout, et qui s'est vite retrouvé dans cet environnement inhabituel. Cela en particulier grâce à une mère d'Ennetmoos, qui l'a reçu chaleureusement. Pourquoi des enfants romands voyagent-ils courageusement jusqu'au village d'Ennetmoos pour passer une semaine dans une famille hôte? C'est à cause du français qui permet l'ouverture et le rapprochement entre des personnes inconnues!

Les élèves de 5e et 6e primaire apportent une contribution à la fois petite et grande au rapprochement entre les deux cultures suisses différentes, la romande et l'alémanique. Les élèves de cette année ont vécu l'expérience que la langue française a quelque chose à faire avec le langage, qu'elle peut toucher les cœurs et les ouvrir, et par là même qu'elle est une des matières les plus importantes de l'école primaire.

Depuis le commencement de l'année, un premier contact a eu lieu avec une classe partenaire de Neuchâtel par des lettres, des affiches, des cadeaux et des enregistrements. Nous avons décidé de passer une semaine ensemble chez eux. Le premier jour, les Neuchâtelois ont montré, pleins d'idées et avec beaucoup de patience, leur ville et l'environnement aux élèves d'Ennetmoos. Dans un cours commun les deux classes ont étudié le passé dans le château de Valangin. A l'aide d'un questionnaire, une partie en allemand, une en français, les enfants ont appris à observer, à résoudre des devinettes, à identifier des objets et à comprendre leur fonctionnement. L'allemand s'est mélangé au français dans une langue commune. Réciproquement on s'expliquait le sens des mots et des phrases sur le questionnaire et on cherchait les réponses. Plusieurs fois j'ai entendu le compliment des élèves romands, disant que les élèves d'Ennetmoos parlaient et comprenaient déjà très bien le français!

Le dernier jour, les derniers préjugés, les scrupules ou les peurs ont fondu chez beaucoup d'élèves. Nous, de la direction du camp, avons prévu des jeux de communication avant le barbecue et la boum. Lorsque les premiers Romands radinaient dans la baraque, des petits groupes les accueillaient et s'entretenaient indépendamment pendant deux heures. Pourquoi des jeux si la communication fonctionne de toute façon? Pendant le dîner commun, quelques élèves d'Ennetmoos ont spontanément téléphoné à la maison et ont demandé à leurs parents de pouvoir inviter des collègues romands pendant une semaine chez eux à la maison. Ainsi, un enfant de 13 ans notait lors de son premier réveil à Ennetmoos: «C'était le premier jour d'école et je me réjouissais.» Quelques élèves de ma classe ont également passé encore une semaine dans une famille à Neuchâtel. Leurs personnes de confiance et les enseignants ont été pleins d'éloges sur ces enfants gentils de Suisse centrale.

J'aimerais remercier: mes élèves, qui, par leur sincérité et leur courage de communiquer dans une langue étrangère, ont récolté beaucoup de sympathie; les parents qui ont spontanément accueilli un enfant de Neuchâtel chez eux et l'ont pris en charge affectueusement; mes accompagnatrices et accompagnateurs du camp; *la Fondation pour la collaboration confédérale* et la *Pro Patria* pour le soutien de cette semaine à Neuchâtel.

*Werner Järmann, enseignant*
*à Ennetmoos NW*
*(Traduction Horizons et débats)*